Commune BAELEN

Ref_DR	Numéro Fiche-Projet	Intitulé	Adresse du projet				Montant du projet à 100% TVAC + Honoraires	DR	Subsides DR	Autre pouvoir subsidiant 1	Subside recu (1)
			Rue	N°	Code postal	Localité					
63004-1-01	/	Cœur de Baelen	Régence	1	4837	Baelen	€ 1.331.365,40	1	€ 803.413,54		€ -
63004-1-02	/	Liaison douce entre Baelen et Membach	route Jean XXIII, Vreus		4837	Baelen	€ 1.144.650,52	1	€ 722.325,26	PIMACI 22-24	€ 84.304,00

Autre pouvoir subsidiant 2	Subside recu (2)	Autre pouvoir subsidiant 3	Subside recu (3)	Autre partenaire	Stade d'avancement du projet	Date de la réunion de coordination	Date de la désignation de l'auteur de projet	Date de l'approbation de l'avant-projet par la Commune	Date de l'approbation de l'avant-projet par la RW	Date de l'approbation du projet définitif par la Commune	Date de l'approbation du projet définitif par la RW	Date publication avis de marché
	€ -		€ -		Réalisé	8-11-2016	22-06-2012	17-06-2013	10-07-2014	15-12-2014	30-11-2015	22-01-2016
	€ -		€ -		Projet abandonné	15-09-2016	28-01-2021	30-12-2021	2-08-2022			

Date de la décision d'attribution de marché	Date approbation attribution du marché par la RW	Date ordre de commencer les travaux	Date de la réception provisoire	Date de l'approbation du DF par la RW	Date de la réception définitive	Si projet abondonné, décrire la raison de l'abandon	Programmation dans les 3 ans	Commentaires
16-06-2016	7-10-2016	14-11-2016	5-10-2018	3-12-2025	5-10-2023			2023 : 2023 : DF non transmis; 2024 :; 2025 :
								2023 : 2024 : ; 2025 :

	1	Projet non activé	2026
	2	Demande de convention init	2027
	3	Etude du projet en cours	2028
Addendum		Projet définitif	
		Adjudication	
		Travaux en cours	
		Décompte final en cours	
		Réalisé	
		Action continue	
		Projet abandonné	

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2011	PCDR classique	Aménagement du coeur de Baelen.	660.000 € Avenant 2015 – montant complémentaire : 143.413.54€	30.11.2015

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	**Oui**	**~~Non~~**
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente	**/**	
Montant de la vente	**/**	
Modalités de réaffectation du montant de la vente	/	

Le bien est-il loué ?		**~~Oui~~**	**Non**
Si le patrimoine est loué[1] à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)	/		
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type/	Montant annuel	/
	Type/	Montant annuel	/
	Type /	Montant annuel	/
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type/	Montant annuel	/
	Type/	Montant annuel	/
	Type/	Montant annuel	/

[1] Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Bénéfices[2] = recettes moins charges		Montant annuel	/
Réaffectation des bénéfices	/		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien [3]	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Organisation de diverses fêtes locales pour entretenir la convivialité (kermesse, bal…)
	Cours sportifs (tai-chi) extérieurs en été si le temps le permet
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion…)	Maintien de la convivialité

[2] *En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.*

[3] *A titre d'exemple*

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, …

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, …

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR[4]	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur[5]
2006	2006	25/02/2019	2021
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée[6]		Nombre de présents	
Réflexion sur l'opération de développement rural			
	La CLDR ne s'est pas réunie en 2025, l'ODR 1 étant clôturée depuis 2020. Par ailleurs, le seul projet encore sous convention en 2024 a été abandonné par le nouveau Collège début 2025, ce qui ne justifiait plus la tenue de réunions.		
Propositions de projets à entreprendre			
Numéro fiche-projet	Sans objet		
Intitulé du projet	Sans objet		
Priorité du projet	Sans objet		
Calendrier d'exécution	Sans objet		

[4] Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

[5] Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

[6] Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.